

Exercices Bac

Exercice 1

Le terme de «réalités» renvoie à des paysages, mais aussi des statuts et des compositions floristiques très différentes, en fonction du relief, des zones bioclimatiques, de la localisation de la forêt (littoral, en bordure d'agglomération). La forêt peut être mono spécifique, mixte, elle peut être à maturité ou au stade pionnier, elle peut être issue de régénération naturelle ou d'un boisement ou reboisement opéré par l'homme. C'est pourquoi il est nécessaire de parler de «forêts» au pluriel car c'est la diversité qui l'emporte quand on évoque la forêt française.

Le terme d'«usages» renvoie aux différentes fonctions et utilisations de la forêt. Elle est à la fois un réservoir de biodiversité et à ce titre peut faire l'objet d'une protection; elle fait aussi l'objet d'exploitation (bois, cueillette, chasse, sylvo-pastoralisme), tout en étant un espace récréatif, associé à l'idée de liberté (sport, promenade, observation de la nature); elle peut aussi servir refuge pour des marginaux et de cachette pour les furtifs; enfin, elle peut être un espace de l'illégal (crime, orpillage clandestin, braconnage) et éventuellement celui de rites et croyances anciennes (druides, elfes...).

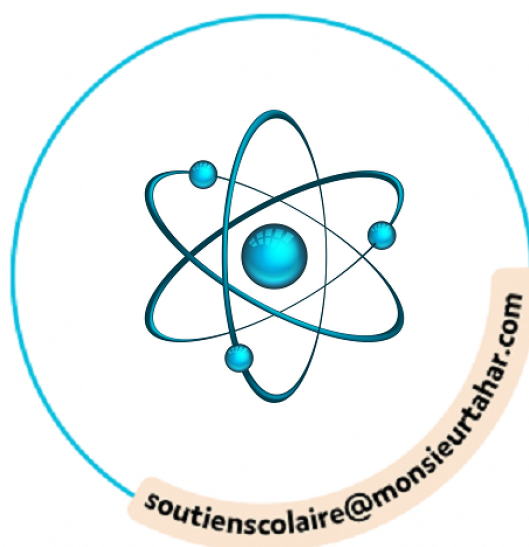
Cette réflexion préalable permet de mobiliser des exemples dans la France entière.

Les incendies qui ont ravagé l'Australie pendant plusieurs semaines en 2019 ont permis de mettre en avant l'importance des moyens de lutte et le savoir-faire français face à ce type d'aléa. Ces risques renvoient à la forte présence de la forêt sur le territoire français, sous différentes formes paysagères et structurelles. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'envisager «les forêts» au pluriel qui composent «la forêt» française à travers un état des lieux préalable, à partir duquel on pourra aborder dans un second temps la manière dont elle est exploitée, puis enfin comment elle est protégée.

La forêt française occupe aujourd'hui 31 % du territoire national et est en progression constante depuis quarante ans. Pour autant, elle est inégalement répartie et présente des caractéristiques très différentes d'une région à l'autre, d'un massif à l'autre. Certains sont vastes et mono-spécifiques (la forêt landaise, plantée en pins), d'autres plus réduites (forêt de Brocéliande) et morcelées. On trouve aussi bien des maquis, épaisses forêts méditerranéennes (Maures, Corse), que des futaies de chênes (forêt de Tronçais) ou de sapins (Vosges). Ainsi, l'aspect et la composition des massifs forestiers sont le résultat de siècles d'interventions humaines, de boisements, prélèvements, reboisements, sélections, abandons de terres. Là où les sols pouvaient être facilement cultivés, la forêt a été défrichée; en revanche, les régions aux sols pauvres ont conservé d'importants

THEME 5

AXE 1



massifs forestiers, tout comme les régions de montagne. Les dynamiques forestières varient aussi d'une région à l'autre. Il y a des régions comme la Guyane où la forêt recule du fait de l'orpillage et de défrichements pour la culture de terres; dans le Var la forêt recule en raison du mitage et de la pression immobilière sur le littoral; en revanche, dans les régions qui connaissent un déclin démographique et une déprise rurale, les friches progressent et la forêt regagne du terrain (Cévennes, Corse). Ces forêts sont soumises à des risques plus ou moins présents: des incendies viennent détruire une partie des massifs méditerranéens en période estivale, en raison le plus souvent d'actes de malveillance; les tempêtes de 1999 ont abattu d'importants secteurs dans les Vosges; ailleurs, divers parasites ou maladies s'attaquent aux arbres (chancre, chenilles processionnaires).

Les forêts sont donc des organismes dynamiques, une ressource naturelle en perpétuel renouvellement, qui donnent lieu à différentes formes d'exploitation.

En effet, la forêt française est exploitée de longue date, pour fournir à la fois du bois d'œuvre pour la construction et du bois de chauffage. Cela a entraîné une sélection des espèces végétales selon leur intérêt, leur qualité, leur vitesse de croissance. Le type d'usage a déterminé le mode d'exploitation, en taillis (chauffage) ou en futaie (bois d'œuvre). D'autres produits de la forêt (entendue comme écosystème) sont exploités indépendamment de la filière bois-papier, comme la chasse sous différentes formes, l'exploitation de la résine pour la chimie (Landes) ou du liège pour les bouchons (Maures), des champignons, plantes médicinales, fleurs et de diverses baies, de manière artisanale le plus souvent. Les Landes sont un exemple de ressource forestière spécialement créée en vue d'une exploitation ultérieure. La forêt fournit aussi des zones de pacage pour le bétail, qui par son ingestion d'herbes et de broussailles, participe aussi à la prévention des incendies. Mais la forêt a aussi un usage récréatif pour les populations urbaines. Elles constituent des poumons verts des agglomérations, offrant des espaces de nature pour la promenade et la pratique sportive.

Du fait de ces différents usages, les populations y sont attachées, raison pour laquelle la forêt fait l'objet de mesures de protection.

Depuis le XVII^e siècle et les réformes de Colbert, l'État a pris conscience de la nécessité de protéger la ressource que représente la forêt, en réglementant l'accès et l'exploitation des forêts royales. Un Code forestier a été adopté en 1827 pour harmoniser les règles, tandis que l'Office national des forêts (ONF) créé en 1964 définit les grandes orientations en matière de gestion des massifs. Il élabore une stratégie mêlant exploitation, préservation et renouvellement de la ressource. Auparavant, d'importants travaux de renouvellement et de protection forestière avaient été menés afin de protéger les littoraux ou les versants soumis au ravinement (RTM). De forêt protectrice, on est passé à l'idée de forêt protégée. Il existe d'autres dispositifs de protection que sont les parcs nationaux, créés à partir de 1963 pour protéger les forêts aux écosystèmes riches, encore préservés et potentiellement menacés, comme Port-Cros ou la Vanoise. Enfin, d'autres dispositifs existent comme des parcs régionaux qui valorisent la forêt comme élément du patrimoine local (forêt de cèdres du Lubéron), des réserves intégrales dont l'accès est strictement interdit,

des réserves de biosphère. Certaines sont incluses dans le réseau européen Natura 2000, ou encore protégées par le Conservatoire du littoral. Il existe enfin des propriétaires privés qui assurent à leur niveau l'entretien et la préservation d'espaces forestiers.

Ainsi, la forêt française allie différentes formes d'exploitations à des types de protections adaptés à la diversité des contextes et profils rencontrés. Toutefois, l'ONF fait l'objet de critiques récurrentes dans sa gestion, alors que les difficultés financières pèsent sur l'avenir de cet organisme public. L'exploitation seule peut-elle assurer les moyens d'une protection efficace, alors que les pressions et pratiques humaines se renforcent?

Exercice 2

Les élèves peuvent réaliser des captures d'écran comme support de leur propos. L'intérêt est d'être dans le concret de la découverte d'un site, voir comment les archéologues procèdent.

Exercice 3

1. Précisément, le document proposé est un extrait d'article du japonais Noriko Hama, intitulé « Le retour du vol des oies sauvages » paru dans *Les Echos*, journal économique de référence en France le 7 avril 2004.

2. Kaname Akamatsu est un professeur d'économie japonais; le texte précise qu'il a le sens de la formule et une vision assez poétique du fonctionnement du système économique.

3. La théorie de Kaname Akamatsu a été énoncée dans les années 1930, alors que le monde connaissait la grave crise économique consécutive au krach boursier de Wall Street en 1929, qui a touché en quelques années l'économie mondiale. Le Japon fait figure de nouveau pays industrialisé, ayant bénéficié de technologies importées d'Europe et d'Amérique, qu'il a su perfectionner, au point de supplanter ses concurrents et devenir exportateur. C'est vraisemblablement le cas japonais qui a inspiré le professeur Akamatsu. À cette époque, le Japon s'est engagé dans une politique expansionniste en Asie orientale, région dont il entend prendre le leadership et exploiter les ressources naturelles à son profit. C'est alors un État au régime autoritaire, dont le développement économique reste dépendant de ses importations de matières premières minières et agricoles. Alors qu'il avait déjà annexé la Corée et Formose, il met la main sur la Mandchourie et progressivement sur l'ensemble des zones littorales chinoises.

En 2004, alors que le monde assiste à la montée en puissance de la Chine et au décollage économique de l'Asie toute entière, sa théorie connaît un regain d'intérêt.

4. À cette époque, une partie de l'Asie est déjà fortement industrialisée. Après le Japon qui fait figure de pionnier, et qui a reconstruit ses capacités industrielles après 1945, ce sont la Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong et Singapour qui ont pris le relais et bénéficié de délocalisations japonaises dans la métallurgie, la construction navale, puis l'électronique, l'électroménager et l'informatique. On les

a désignés sous l'appellation NPIA (nouveaux pays industrialisés d'Asie) dans les années 1980. Au départ il s'agissait de production de produits à bas coût et de qualité médiocre, imitant les grandes marques, puis s'est produit une montée en gamme à même de concurrencer les firmes américaines et européennes: Daewoo, Hyundai et Toyota dans l'automobile, Samsung dans les télécoms, ou encore Mitsubishi. La décennie suivante a vu l'émergence des «bébés tigres» asiatiques (Thaïlande, Indonésie, Malaisie) qui ont à leur tour commencé à accueillir des activités devenues moins compétitives en raison de la hausse des salaires. Au tournant des années 2000, c'est la Chine qui est devenue le géant montant, après deux décennies d'ouverture d'abord timide et de réformes économiques menées par Deng Xiao Ping. La Chine a bénéficié de délocalisations et de capitaux de Hong Kong, des États-Unis, du Japon et s'est construit un véritable empire industriel. On parle aujourd'hui d'elle comme «usine du monde». Or certains secteurs comme le textile, conformément à la théorie d'Akumatsu ont commencé à s'implanter dans de nouveaux pays d'Asie à faible coût de main-d'œuvre (Vietnam, Bangladesh, Birmanie, Pakistan). L'Inde a aussi édifié un puissant secteur industriel autour de la métallurgie (Mittal), l'automobile (Tata), l'informatique (Infosys). On voit donc que cette théorie fonctionne parfaitement à l'échelle régionale, à mesure que les pays se sont ouverts à la mondialisation capitaliste.

5. Ce processus contribue à l'émergence de l'aire asiatique car de nombreux capitaux asiatiques sont investis dans la région, créant des solidarités économiques de fait, des systèmes productifs transnationaux qui exploitent les avantages comparatifs de chacun. La Chine est devenue le principal investisseur, tandis que de puissants groupes industriels diversifiés se sont constitués dans la plupart des pays. C'est en Asie que se trouve aujourd'hui le plus grand nombre de millionnaires, dont la fortune est liée à des activités industrielles. Cette croissance a été très rapide, dans un contexte de mondialisation accélérée, et malgré les crises successives (crise économique de 1997, puis crise sanitaire du SRAS en 2003, crise bancaire de 2008, épidémie de grippe aviaire H1N1 de 2009...).

De fait, le poids de l'Asie dans la production industrielle et les échanges commerciaux mondiaux n'a cessé de croître, au point d'en faire un pôle essentiel de l'éco-

nomie mondiale. Il existe aujourd'hui une dépendance du reste du monde aux productions asiatiques dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, de la téléphonie, de l'informatique, secteurs devenus stratégiques et fondamentaux dans le système économique contemporain. La R & D occupe une place de plus en plus importante, tout comme les places financières (Hong Kong, Shanghai, Singapour), les ports de commerce. Les firmes asiatiques s'engagent désormais dans des investissements productifs en Europe, en Afrique, en Amérique, rachètent des entreprises et infrastructures dans ces régions, implantent leurs usines, achètent des terres arables. Cela nourrit la méfiance et les craintes d'une domination et d'une forme de colonisation économique. Cela se traduit par une augmentation des discours et actes xénophobes à l'encontre des Asiatiques dans les pays des régions concernées.

6. Le processus en cours implique la Chine, première puissance démographique mondiale, qui est en passe de devenir la première économie mondiale. Le poids exceptionnel de ce pays, associé à son régime politique autoritaire, fait craindre une hégémonie chinoise sur l'ensemble du monde, le pays disposant d'un réservoir de main-d'œuvre perçu comme inépuisable. Elle est aussi un immense marché en croissance, à même de prendre le relais en cas d'une baisse des exportations. Les sanctions adoptées par les pays occidentaux après la répression de Tian'anmen en 1989 n'ont eu aucun effet sur le régime, qui cherche à promouvoir son propre modèle politique «démocratique» à travers sa réussite économique. La Chine est en outre devenue un pôle d'innovation technologique, qui attire désormais étudiants, investisseurs et entrepreneurs. Mais cette puissance effraie aussi en raison de ses capacités militaires en forte augmentation, de sa politique commerciale agressive, de son contrôle sur les médias et le cyberspace. Rien ne semble pouvoir la contrebalancer, alors qu'elle est en parallèle impliquée dans les principales tensions qui agitent le continent, depuis le Cachemire jusqu'aux îlots qu'elle a fortifiés en mer de Chine méridionale. Si sa croissance tire la croissance régionale et assure une relative stabilité régionale et mondiale, elle y génère aussi de nouvelles tensions à son égard. Une déstabilisation économique et politique du pays aurait des conséquences considérables.